Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3989

20.8.2025

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 8 juillet 2025

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Lituanie

(C/2025/3989)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil [1], et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, qui est entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui vise à promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et à prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du TFUE. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation et la surveillance de la mise en œuvre des recommandations par pays. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et axe davantage celle-ci sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, et en matière de réformes et d'investissements sur un horizon de quatre ou cinq ans, en fonction de la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes [2], dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée, de trois ans au maximum.

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.

[2] Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes» les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil ([3]), qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après dénommée la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à améliorer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil ([4]) (ci-après dénommé le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique.

(4) Le 14 mai 2021, la Lituanie a présenté à la Commission son plan national pour la reprise et la résilience, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 28 juillet 2021, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Lituanie ([5]), laquelle a été modifiée le 9 novembre 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du règlement pour actualiser la contribution financière maximale au titre du soutien financier non remboursable, ainsi que pour inclure le chapitre REPowerEU ([6]). La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que la Lituanie a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 8 juillet 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Lituanie ([7]). Le plan a été présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263. Ce plan couvre la période allant de 2025 à 2029 et présente un ajustement budgétaire réparti sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2025 de la Lituanie. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil ([8]), le rapport sur le mécanisme d'alerte 2025, dans lequel la Lituanie n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ([9]) le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

([3]) Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

([4]) Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

([5]) Décision d'exécution du Conseil du 28 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Lituanie (ST 10477/2021).

([6]) Décision d'exécution du Conseil du 23 novembre 2023 modifiant la décision d'exécution du Conseil du 28 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Lituanie (ST 14637/2023).

([7]) Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Lituanie (JO C, C/2025/3959, 20.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3959/oj).

([8]) Règlement (UE) n o 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (JO L 306 du 23.11.2011, p. 25).

([9]) Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en avant les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le retard d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'une économie plus verte, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût, ne nuit pas à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et est un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour les plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent tous les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents déjà mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour la Lituanie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Lituanie dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Lituanie, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels la Lituanie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Lituanie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi pour 2030, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(11) Le 8 juillet 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants des dépenses nettes pour la Lituanie: 6,1 % en 2025, 5,2 % en 2026, 4,8 % en 2027, 4,5 % en 2028 et 4,3 % en 2029, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à 2024 de 6,1 % en 2025, de 11,6 % en 2026, de 17,0 % en 2027, de 22,3 % en 2028 et de 27,5 % en 2029. Le 30 avril 2025, la Lituanie a également présenté son rapport d'avancement annuel ([10]) sur les données réelles et projections budgétaires pertinentes et sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux principaux défis recensés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels de la Lituanie sur les progrès accomplis dans la réalisation de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(12) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance de manière coordonnée afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense. Cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. À la suite de la demande de la Lituanie du 2 mai 2025, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté, le 8 juillet 2025, une recommandation autorisant la Lituanie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés et à les dépasser ([11]).

([10]) Les rapports annuels d'avancement 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr

([11]) Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Lituanie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3969, 20.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3969/oj).

(13) Sur la base des données validées par Eurostat ([12]), le déficit public de la Lituanie est passé de 0,7 % du PIB en 2023 à 1,3 % en 2024, tandis que la dette publique est passée de 37,3 % du PIB à la fin de 2023 à 38,2 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 10,7 % en 2024. Dans le rapport d'avancement annuel, la Lituanie estime la croissance des dépenses nettes en 2024 à 10,5 %. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ([13]), qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'UE, était expansionniste, de 1,6 % du PIB, en 2024.

(14) Selon le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de la Lituanie prévoit une croissance du PIB réel de 2,8 % en 2025 et de 1,5 % en 2026, tandis qu'il prévoit une hausse de l'IPCH de 3,3 % en 2025 et de 2,4 % en 2026. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 2,8 % en 2025 et de 3,1 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,6 % en 2025 et à 1,2 % en 2026.

(15) Dans le rapport d'avancement annuel, le déficit public devrait augmenter pour atteindre 2,8 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 42,4 % à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 9,9 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 2,3 % du PIB en 2025. L'augmentation du déficit en 2025 reflète principalement l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux prestations sociales, aux investissements publics, à la consommation intermédiaire, à la rémunération des salariés et aux dépenses d'intérêts. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 9,0 % en 2025. Ces projections de croissance des dépenses nettes plus faibles que dans le rapport d'avancement annuel et la différence entre le solde des administrations publiques prévu par la Commission et la Lituanie sont dues à une baisse des dépenses publiques de consommation intermédiaire et d'investissement dans les prévisions du printemps 2025 de la Commission. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'UE, devrait être expansionniste, de 1,7 % du PIB, en 2025. D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait pour sa part augmenter et atteindre 41,2 % d'ici la fin 2025. L'augmentation du ratio de la dette au PIB en 2025 reflète principalement le déficit budgétaire, ainsi que les ajustements stocks-flux.

(16) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 1,2 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») provenant de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025, contre 0,5 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par l'appui non remboursable de la facilité pour la reprise et la résilience permettront la réalisation d'investissements de qualité et de réformes de nature à améliorer la productivité qui n'auront pas d'incidence directe sur le solde et la dette des administrations publiques de la Lituanie.

(17) En Lituanie, les dépenses de défense des administrations publiques se sont élevées à 1,8 % du PIB en 2021, à 2,1 % en 2022 et à 2,5 % en 2023 ([14]). Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses de défense devraient s'établir à 2,8 % du PIB en 2024 et à 3,2 % du PIB en 2025. Cela correspond à une augmentation de 1,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021. La Lituanie estime que les dépenses de défense s'élèveront à 2,8 % du PIB en 2024 et à 3,3 % du PIB en 2025. La période au cours de laquelle la clause dérogatoire nationale est activée (2025-2028) permet à la Lituanie de redéfinir les priorités des dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, de sorte que des dépenses de défense constamment plus élevées ne mettraient pas en péril la viabilité budgétaire à moyen terme.

(18) Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses nettes en Lituanie devraient augmenter de 9,0 % en 2025. Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, la croissance des dépenses nettes de la Lituanie en 2025 devrait être supérieure au taux de croissance maximal recommandé, correspondant à un écart ([15]) de 1,0 % du PIB en 2025. Toutefois, sur la base des projections actuelles pour les dépenses de défense, l'écart prévu se situe dans les limites de la souplesse accordée par la clause dérogatoire nationale.

([12]) Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

([13]) L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

([14]) Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). En raison des différences méthodologiques entre les définitions de la CFAP et de l'OTAN, la définition des dépenses au sens de la CFAP peut différer de la définition des dépenses au sens de l'OTAN.

([15]) À partir de 2026, ces chiffres figureront dans le compte de contrôle établi par l'article 22 du règlement (UE) 2024/1263.

(19) Le rapport d'avancement annuel ne contient pas de projections budgétaires au-delà de 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent quant à elles sur un déficit public de 2,3 % du PIB en 2026. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 5,8 % en 2026. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui inclut à la fois les dépenses financées au niveau national et les dépenses financées par l'UE, devrait être neutre en 2026. Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter et atteindre 43,9 % d'ici à la fin de 2026. L'augmentation du ratio de la dette au PIB en 2026 reflète principalement le solde négatif des administrations publiques et les ajustements stocks-flux.

Principaux défis

(20) Les dépenses publiques consacrées aux services publics et à la protection sociale en Lituanie restent parmi les plus faibles de l'UE, ce qui limite l'égalité d'accès en temps utile aux soins de santé, à la protection sociale et à des services d'administration publique de qualité. En 2023, les dépenses en matière de protection sociale s'élevaient à 14,0 % du PIB, soit légèrement plus de cinq points de pourcentage de moins que la moyenne de l'UE de 19,2 % en 2023. En outre, l'efficacité des dépenses de protection sociale, en particulier en ce qui concerne les politiques en matière de maladie et d'invalidité, semble limitée. En 2023, la Lituanie a alloué 3,7 % de son PIB aux paiements et mesures en lien avec la maladie et l'invalidité, soit le quatrième taux le plus élevé de l'UE. Toutefois, malgré une prévalence similaire du handicap (27,4 % de la population lituanienne en 2023 contre 26,8 % dans l'UE sur la base de l'indicateur global de restriction d'activité (GALI)), la Lituanie affichait le troisième taux de risque de pauvreté des personnes handicapées dans l'UE en 2023. Un autre domaine d'action fortement sous-financé est celui des soins de santé, qui reçoit le sixième financement public le plus faible de l'UE, représentant 5,3 % du PIB, contre 7,4 % en moyenne dans l'UE en 2023. L'insuffisance des ressources financières allouées aux soins de santé a pour conséquence une proportion élevée de besoins non satisfaits pour les patients, notamment pour les groupes à faibles revenus, une forte dépendance à l'égard des paiements directs et une incapacité à assurer aux professionnels de santé des conditions et des salaires compétitifs. Les services publics généraux (tels que les services généraux d'administration de l'État et des municipalités) sont également sous-financés et reçoivent le troisième niveau de financement le plus bas de l'UE en 2023 (3,4 % du PIB, contre 5,9 % en moyenne dans l'UE).

(21) Conformément à l'article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l'annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel de parachever la mise en œuvre effective du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, pour renforcer la compétitivité à long terme de la Lituanie par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. La communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU – La voie vers 2026», adoptée le 4 juin 2025, précise le calendrier applicable à la clôture de la facilité et fournit des orientations aux États membres pour maximiser la mise en œuvre d'ici au 31 août 2026, y compris sur la manière de rationaliser davantage leurs PRR, expose les principales options à prendre en considération lors de leur révision et souligne l'importance d'une planification conjointe minutieuse de la présentation des dernières demandes de paiement en 2026. La Lituanie a déjà progressé dans la mise en œuvre des réformes et des investissements dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience. Pour tenir les engagements pris dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience d'ici août 2026, il est essentiel que la Lituanie accélère la mise en œuvre des réformes et des investissements en relevant les défis pertinents, tels que la coopération limitée entre les autorités nationales, régionales et locales. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(22) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion (FC), s'est accélérée en Lituanie. Il importe de poursuivre les efforts tendant à garantir la mise en œuvre rapide de ces programmes, tout en maximisant leur impact sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, la Lituanie prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance tout en renforçant la cohésion sociale. Dans le même temps, la Lituanie reste confrontée à des défis, notamment ceux liés au renforcement de la compétitivité, à la résilience économique et sociale et à la lutte contre les disparités régionales, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à l'amélioration des soins de santé, à l'intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail, ainsi qu'à l'offre de compétences, en particulier compte tenu de sa situation géographique à la frontière orientale de l'Union. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, la Lituanie est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis recensés dans les recommandations par pays de 2024. Les propositions de la Commission adoptées le 1er avril 2025 ([16]) prévoient de

([16]) Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours — COM(2025) 123 final.

prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation – par programme – des résultats de l'examen à mi-parcours. Elles prévoient également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique, et à des investissements dans des compétences de secteurs prioritaires tout en continuant de mettre l'accent sur les personnes en situation de grande vulnérabilité dans les programmes du FSE+.

(23) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) permet d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. La plateforme STEP fait appel à onze fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui vise à soutenir les investissements dans des domaines prioritaires. La Lituanie pourrait tirer le meilleur parti de ces initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(24) Au-delà des défis économiques et sociaux auxquels le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE visent à répondre, il convient que la Lituanie s'attaque de manière effective aux défis qui subsistent, liés à l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), à la stimulation du développement régional, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'adoption des énergies renouvelables, au renforcement des systèmes de protection sociale et de soins de santé et à la lutte contre les disparités en matière d'éducation et de compétences adaptées au marché du travail.

(25) La croissance économique de la Lituanie est freinée par les conditions de prêt restrictives et l'utilisation limitée des financements extérieurs, et les risques géopolitiques accrus dans la région contribuent également à ces effets négatifs. Le secteur bancaire lituanien est fortement concentré, les taux débiteurs sont élevés et les exigences en matière de garanties sont strictes. En 2024, 13,7 % des entreprises restaient soumises à des contraintes financières, ce qui se traduit par un faible ratio prêts bancaires aux ménages/PIB (33,5 %), contre 74,5 % en moyenne dans l'UE. En outre, les marchés des capitaux lituaniens sont encore sous-développés, caractérisés par une profondeur, une activité et une liquidité limitées. À la fin de 2024, la capitalisation boursière s'élevait à 5,9 % du PIB, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE (69,3 %), étant donné que, pour leur financement externe, qui est déjà limité, les entreprises continuent de dépendre de l'intermédiation bancaire plutôt que d'attirer des financements par l'émission d'actions et d'obligations. Cette dépendance à l'égard des banques traditionnelles limite les possibilités d'investissement et réduit l'intérêt des investisseurs. Malgré certaines promesses dans le secteur du capital-risque, les jeunes pousses ayant levé 292 millions d'euros en 2023, les investissements en capital-investissement restent inférieurs aux normes de l'UE.

(26) Les modifications qu'il est prévu d'apporter au régime de retraite du deuxième pilier comportent des risques liés à la poursuite du développement des marchés des capitaux lituaniens. Le ministère lituanien de la sécurité sociale et du travail a présenté une proposition visant à supprimer l'inscription automatique des participants au régime de retraite du deuxième pilier, évoluant ainsi vers un modèle par consentement exprès, et à permettre de vastes options de retrait assorties de conditions souples. Actuellement, les fonds lituaniens du deuxième pilier ont accumulé environ 9,1 milliards d'euros d'économies (11,6 % du PIB), dont environ 1 milliard d'euros sont investis sur le marché national. Un modèle par consentement exprès combiné à d'autres mesures stratégiques est susceptible de réduire le niveau d'économies en Lituanie, ce qui pourrait nuire au développement des marchés des capitaux et compliquer l'accès au financement.

(27) La Lituanie connaît de faibles niveaux d'activité innovante, en retard par rapport à la moyenne de l'UE en ce qui concerne différents indicateurs de R&I. L'intensité de R&D en Lituanie (environ 1 % du PIB) est nettement inférieure à la moyenne de l'UE (2,25 %), principalement en raison du faible investissement des entreprises dans la R&D, qui est tombé à 0,44 % du PIB en 2023, soit trois fois moins que la moyenne de l'UE. De même, le nombre de demandes de brevet reste trois fois inférieur à la moyenne de l'UE. Les incitations à la R&D de la Lituanie, y compris les déductions fiscales et les taux réduits, ont eu une incidence limitée, avec un faible intérêt manifesté par les PME. En particulier, les petites entreprises et les entreprises nouvellement créées ne sont souvent pas suffisamment rentables pour bénéficier des incitations ou choisir d'éviter la charge administrative liée à une demande et à leur éligibilité. Il est nécessaire de revoir et de rationaliser les incitations afin de les rendre plus attrayantes et plus accessibles aux PME, en vue de soutenir les investissements privés en R&D.

(28) Le taux de copublications scientifiques public-privé de la Lituanie demeure parmi les plus faibles de l'UE depuis dix ans, ce qui témoigne de la faiblesse des liens entre la science et les entreprises. Un facteur important est la fragmentation de la base scientifique de la Lituanie, les activités de recherche étant dispersées entre différentes universités et de nombreux établissements d'enseignement supérieur de petite taille, qui n'ont souvent pas la capacité de participer à des projets d'entreprise. Alors que la réorganisation des établissements d'enseignement supérieur est en cours, il n'existe aucune incitation financière permettant aux universités de fusionner et de mettre en commun leurs ressources afin d'accroître la coopération dans les activités de recherche. Ces incitations devraient être garanties pour optimiser le réseau universitaire et atteindre une échelle suffisante pour l'excellence scientifique, ce qui faciliterait à son tour les collaborations entre la science et les entreprises.

(29) Les inscriptions dans l'enseignement supérieur, en particulier dans des domaines tels que l'ingénierie et l'industrie manufacturière, ont considérablement diminué ces dernières années, creusant ainsi les déficits de compétences. Le gouvernement lituanien a pris des mesures pour remédier à cette situation, mais l'inadéquation des compétences persiste, 76 % des entreprises invoquant le manque de personnel qualifié comme un obstacle à l'investissement à long terme.

(30) Les disparités régionales persistent en Lituanie, exacerbées par des tendances divergentes de la productivité au travail. Entre 2014 et 2024, la productivité a augmenté d'environ 20 % à Vilnius et dans d'autres grandes zones urbaines, mais de seulement 7 % dans les régions plus reculées, ce qui creuse les écarts en matière de PIB par habitant, d'innovation et d'emploi hautement qualifié. Le secteur de la haute technologie représente 10 % de l'emploi total à Vilnius, contre seulement 2,7 % ailleurs. Les régions urbaines attirent une main-d'œuvre hautement qualifiée et des investissements à forte valeur ajoutée, tandis que le reste du pays demeure principalement peuplé de microentreprises dans des secteurs peu performants, limitant les retombées sur la productivité et les recettes fiscales locales, ce qui rend difficile pour les municipalités éloignées de fournir efficacement des soins de santé, une éducation et d'autres services publics de qualité. La Lituanie a la possibilité d'améliorer la connectivité régionale, d'attirer les investissements et de renforcer la coopération intermunicipale. Des zones industrielles ciblées, des incitations concurrentielles et des programmes de formation spécialisés ont montré qu'ils attirent les investissements étrangers et génèrent des emplois de qualité. La révision du cadre juridique et institutionnel de la coopération intercommunale et la clarification des stratégies régionales — avec une coopération renforcée entre les municipalités, le gouvernement central, les prestataires d'enseignement et les entreprises — contribueraient à améliorer la base économique régionale, à attirer les investisseurs stratégiques et à améliorer la fourniture de services publics dans les régions.

(31) La Lituanie reste dépendante de l'énergie importée, malgré une augmentation significative de la production d'énergie renouvelable. En 2023, sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles s'élevait à 68 %, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE (58,3 %), malgré des améliorations ces dernières années. En ce qui concerne l'électricité disponible pour la consommation finale, les importations nettes ont représenté 62,4 % en 2023, soit la deuxième part la plus élevée de l'UE. Dans le même temps, en 2024, le pays a ajouté 1 724 MW de nouvelles capacités de production (+ 59,6 %), principalement alimentées par l'énergie solaire (+ 93 %) et éolienne (+ 42 %). Par conséquent, le réseau électrique doit s'adapter rapidement pour accueillir de nouveaux raccordements. Si la Lituanie a progressé dans la rationalisation des procédures d'autorisation, la construction d'une nouvelle infrastructure de réseau — nécessaire pour accroître la capacité du réseau et faciliter l'accès — nécessite encore beaucoup plus de temps que le développement de nouvelles capacités de production ou de demande.

(32) Les trois quarts du parc immobilier lituanien ont été construits avant 1992, entraînant une faible efficacité énergétique et une consommation d'énergie élevée, principalement due aux besoins de chauffage et de refroidissement, qui représentent 80 % de la consommation totale d'énergie. Malgré les efforts considérables fournis ces dernières années — y compris des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique et un soutien budgétaire pour réduire les coûts énergétiques des ménages —, la précarité énergétique en Lituanie reste parmi les plus élevées de l'UE, 18 % des ménages n'étant pas en mesure de chauffer convenablement leur logement en 2024, soit près du double de la moyenne de l'UE (9,2 %). Par conséquent, la Lituanie a la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique des logements, ce qui pourrait réduire la consommation d'énergie primaire et la précarité énergétique. Récemment, la Lituanie s'est efforcée d'abaisser les réductions des droits d'accise sur les combustibles fossiles, d'augmenter les droits d'accise sur le gazole, le charbon, le coke et le lignite, d'introduire des droits d'accises sur la tourbe pour le chauffage et d'intégrer un élément dioxyde de carbone dans les taux des accises sur les produits énergétiques. Néanmoins, elle enregistre encore d'importantes subventions en faveur des combustibles fossiles sans prévoir de suppression progressive avant 2030. En particulier, les subventions aux combustibles fossiles qui ne s'attaquent ni à la précarité énergétique de manière ciblée ni à de véritables préoccupations en matière de sécurité énergétique, entravent l'électrification et ne sont pas cruciales pour la compétitivité industrielle pourraient être considérées comme une priorité de suppression progressive. En Lituanie, les subventions aux combustibles fossiles telles qu'une réduction des droits d'accise sur le gaz naturel utilisé pour le chauffage par les entreprises et les ménages et un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée pour le chauffage des espaces résidentiels sont inefficaces sur le plan économique, perpétuent la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et découragent l'électrification dans le secteur résidentiel.

(33) La Lituanie est confrontée à des défis actuels dans sa transition vers une économie circulaire. En 2023, le taux d'utilisation circulaire des matériaux n'était que de 3,9 %, soit trois fois moins que la moyenne de l'UE (11,8 %) et parmi les cinq taux les plus bas de l'UE. Si la Lituanie est fortement dépendante des matières premières importées, ses sources sont relativement diversifiées. Néanmoins, l'empreinte matérielle du pays, qui est de 22,7 tonnes par personne, est nettement supérieure à la moyenne de l'UE, qui est de 14 tonnes par personne, et sa production industrielle émet environ un tiers de gaz à effet de serre de plus que la moyenne de l'UE (360 g/EUR contre 270 g/EUR en équivalent CO_2), malgré des progrès notables au cours de la dernière décennie. Une transition vers un modèle circulaire plus efficace dans l'utilisation des ressources est donc justifiée.

(34) Le parc automobile ancien et polluant de la Lituanie reste un facteur essentiel de ses émissions élevées de gaz à effet de serre et entrave le respect des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique. En 2023, 77,1 % des voitures particulières avaient plus de 10 ans, ce qui fait de la flotte l'une des plus anciennes de l'UE. Dans le même temps, seuls 8,2 % des véhicules nouvellement immatriculés en 2023 étaient alimentés par batterie, contre 14,5 % en moyenne dans l'UE, ce qui marque une transition lente vers des transports à émissions nulles. Les taxes collectées par la Lituanie sur les transports reposant sur les combustibles fossiles sont parmi les plus faibles de l'UE et la Lituanie figure parmi les rares pays ne disposant pas d'une taxe annuelle sur la pollution automobile. L'absence d'une telle taxe, combinée à un développement lent des infrastructures de recharge publiques, affaiblit les incitations à passer à des transports plus durables et à faibles émissions. Dans le même temps, les transports publics restent mal coordonnés et peu attrayants tant pour les prestataires que pour les passagers, le taux d'utilisation étant le plus faible dans l'UE; en 2022, 92,9 % des voyages de passagers étaient effectués en voiture. Les municipalités sont en grande partie libres de développer leurs propres systèmes de transport, ce qui se traduit par un développement inégal et un manque de connectivité intercommunale et intermodale, de planification des trajets et d'autres services essentiels pour les passagers.

(35) Le système de soins de santé lituanien se caractérise par un taux élevé de mortalité que des traitements médicaux permettraient de réduire et par une espérance de vie à la naissance inférieure à la moyenne de l'UE. Les résultats du pays en matière de soins de santé sont également marqués par un taux de mortalité de la population en âge de travailler plus élevé que la moyenne de l'UE, et une proportion importante de la population est confrontée à des difficultés pour accéder à des services médicaux de qualité. Cette situation est liée à l'éventail limité de services de soins préventifs et de soins primaires. Par rapport à d'autres pays de l'UE, la Lituanie affiche une part plus faible des dépenses publiques de santé, ce qui entraîne une charge financière disproportionnée pour les personnes, qui couvrent une part importante des coûts des soins de santé au moyen de paiements directs, exacerbant les disparités socio-économiques dans les résultats en matière de santé. En outre, le système de soins de santé du pays est touché par une pénurie de professionnels de la santé, en particulier dans les zones rurales, où les déserts médicaux et le vieillissement du personnel infirmier ont une incidence sur la fourniture de services de soins de santé. La Lituanie pourrait bénéficier: i) de mesures visant à attirer davantage de professionnels de la santé afin d'accroître leur disponibilité; et ii) d'investissements visant à renforcer l'accès aux soins primaires et préventifs.

(36) Le système d'enseignement général en Lituanie est confronté à des défis persistants, notamment des disparités dans les performances des élèves entre les zones urbaines et rurales. Les pénuries d'enseignants, exacerbées par le vieillissement de la main-d'œuvre, entravent la qualité et l'efficacité de l'éducation. En 2022, près de 40 % des enseignants de l'enseignement général étaient âgés de 55 ans ou plus, ce qui représente la proportion la plus élevée dans l'UE. L'attrait de la profession d'enseignant reste faible en raison également de l'inadéquation des salaires et du manque de reconnaissance de l'expérience antérieure. Rehausser les premiers niveaux de salaire et réduire les écarts d'éducation entre les zones urbaines et rurales pourrait contribuer à attirer et à retenir davantage d'enseignants. Dans le même temps, la faible adéquation de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur au marché du travail, ainsi que la fragmentation des prévisions en matière de compétences contribuent à la formation de l'inadéquation des compétences sur le marché du travail. Dans l'enquête 2024 de la Banque européenne d'investissement sur les investissements, 76 % des entreprises ont cité l'indisponibilité de personnel qualifié comme un obstacle à long terme à l'investissement.

(37) La coexistence d'un chômage persistant et de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, tels que la santé, l'administration publique, les transports et la finance, suggère également que le cadre actuel de reconversion et de renforcement des compétences est peu performant. Le renforcement de l'éducation et de la formation des adultes, y compris pour les chômeurs, les personnes peu qualifiées et d'autres groupes vulnérables, est essentiel pour remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries de travailleurs, tandis que le développement des compétences vertes soutient la transition écologique de la Lituanie. En outre, en 2023, moins de 5 % des personnes inscrites au chômage ont pris part à des mesures publiques visant à les aider à trouver un emploi (mesures actives du marché du travail). Cette part est faible en Lituanie depuis des années, ce qui serait notamment dû à un recours limité des chômeurs à ces mesures, en particulier les personnes défavorisées. Une meilleure adaptation de l'aide offerte aux besoins individuels et d'autres incitations à participer pourrait accroître la proportion de chômeurs couverts par des politiques actives du marché du travail.

(38) Les inégalités de revenus et la pauvreté restent élevées en Lituanie. Le revenu brut en Lituanie est l'un des plus inégalement répartis dans l'UE, et l'efficacité du système actuel d'imposition et de prestations sociales pour réduire les inégalités de revenus et la pauvreté est inférieure à la moyenne de l'UE. En conséquence, les inégalités de revenus après impôts et prestations sociales étaient toujours parmi les plus élevées de l'UE en 2024, et plus d'un cinquième de la population lituanienne vivait sous le seuil du risque de pauvreté (AROP). Les groupes vulnérables, tels que les chômeurs, les personnes handicapées et les personnes âgées (65 ans et plus), sont particulièrement touchés. Malgré une amélioration de l'adéquation des retraites, les personnes âgées restent confrontées à d'importants risques de pauvreté, les femmes étant particulièrement touchées. L'écart entre les hommes et les femmes en matière de pauvreté des personnes âgées était important en 2024, le taux de risque de pauvreté étant nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (38,2 %, moyenne de l'UE: 20,7 %), reflétant leur faible taux d'emploi, l'écart entre le

taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes en Lituanie étant l'un des plus élevés de l'UE. La faible adéquation des prestations d'invalidité ne fait qu'exacerber la situation. Le logement social reste également sous-développé, les personnes attendant un logement social en moyenne entre cinq et six ans. Améliorer la situation dans ce domaine contribuerait aussi à soutenir une convergence sociale ascendante, conformément à l'analyse par pays de deuxième phase du cadre de convergence sociale réalisée par les services de la Commission ([17]).

(39) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2025 que les États membres de la zone euro prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur plan pour la reprise et la résilience, pour mettre en œuvre la recommandation 2025 concernant la politique économique de la zone euro. Les recommandations (2), (3) et (6) aideront la Lituanie à mettre en œuvre la première recommandation pour la zone euro sur la compétitivité, tandis que les recommandations (3), (4), (5) et (6) l'aideront à mettre en œuvre la deuxième recommandation pour la zone euro sur la résilience, et les recommandations (1) et (5) à mettre en œuvre la troisième recommandation pour la zone euro sur la stabilité macroéconomique et financière énoncée dans ladite recommandation 2025.

RECOMMANDE que la Lituanie s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer les dépenses globales et l'état de préparation en matière de défense et de sécurité tout en veillant à la soutenabilité de la dette, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 8 juillet 2025, tout en faisant usage de l'indemnité prévue par la clause dérogatoire nationale pour des dépenses de défense plus élevées; à prévoir un financement adéquat en faveur des soins de santé, de la protection sociale et des services publics généraux; à améliorer le respect des obligations fiscales et à élargir l'assiette de l'impôt à des sources moins préjudiciables à la croissance;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à accélérer la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion (FEDER, FTJ, FSE+, FC), en s'appuyant, le cas échéant, sur les possibilités offertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, notamment des possibilités offertes par le programme InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité;

3. à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, notamment en stimulant la concurrence dans le domaine des services financiers et la participation aux marchés financiers en facilitant la mobilisation de l'épargne pour les investissements; à faciliter les investissements dans la R&D et à soutenir la capacité d'innovation, notamment en réexaminant et en rationalisant les incitations fiscales existantes en faveur de la R&D, en renforçant les capacités institutionnelles et structurelles des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche, notamment en améliorant le réseau universitaire pour favoriser les liens entre les entreprises et les sciences, et en encourageant l'inscription dans l'enseignement supérieur dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM); à remédier aux disparités régionales en améliorant le cadre juridique et institutionnel afin de promouvoir la coopération intermunicipale et le développement de groupements locaux afin d'attirer les investissements dans les régions et d'améliorer la fourniture de services publics, y compris la coordination des itinéraires et des modes de transport public;

4. à réduire encore la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de l'énergie importée et à garantir une capacité et un accès suffisants au réseau électrique en vue de maintenir un rythme rapide de déploiement des énergies renouvelables; à rendre les bâtiments plus économes en énergie afin de réduire la précarité énergétique et à continuer à prendre des mesures pour supprimer progressivement les subventions non ciblées aux combustibles fossiles, notamment celles destinées au chauffage; à accroître la productivité des ressources pour progresser vers une économie circulaire, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace des ressources ainsi que sur la transformation et la décarbonation de la production industrielle; à accroître le recours aux transports publics et durables;

5. à rendre le système de santé plus résilient et à améliorer les résultats en matière de santé en renforçant l'accès aux soins primaires et préventifs et en augmentant la disponibilité des professionnels de la santé; à lutter contre les inégalités de revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale en augmentant la couverture, l'adéquation et l'efficacité du système de protection sociale, en améliorant la conception du système fiscal, en améliorant l'accès au logement social et la qualité de celui-ci et en améliorant l'adéquation des pensions de vieillesse, tout en préservant la viabilité du système de retraite;

([17]) SWD(2025)95 – Seconde étape de l'analyse par pays de la convergence sociale fondée sur le cadre de convergence sociale (CCS), 2025.

6. à améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif général, en particulier en remédiant au déficit de résultats entre les zones urbaines et rurales, tout en renforçant l'attrait de la profession d'enseignant pour faire face aux pénuries persistantes et au vieillissement de la main-d'œuvre; à remédier à l'inadéquation des compétences en améliorant l'adéquation de l'enseignement supérieur au marché du travail, en promouvant l'acquisition de compétences vertes, en améliorant l'éducation et la formation des adultes, y compris pour les chômeurs, les personnes peu qualifiées et d'autres groupes vulnérables, et en élargissant la couverture des politiques actives du marché du travail, notamment en améliorant les incitations à participer.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2025.

Par le Conseil

La présidente

S. LOSE